

Quoi de neuf sur les Avenues ?

Gazouillis des Avenues - janvier 2021

photo Christian Schryve - Rapid Lab, Compiègne

Cher amis,

vous trouverez dans cette livraison des Gazouillis des Avenues le rapport moral que j'ai présenté – et qui a été adopté à l'unanimité – lors de l'Assemblée générale ordinaire de notre association qui s'est tenue, le samedi 24 octobre 2020, aux salles Saint-Nicolas. La conférence de Diana Cooper-Richet sur « Les Anglais en France au XIX^e siècle, un monde à part » avait attiré 60 personnes au mois de février dernier à la Maison de l'Europe. La conférence de Maxime Michelet sur « L'impératrice Eugénie, une femme à la droite du trône impérial » n'a pu – du fait des mesures sanitaires en vigueur – se tenir que devant une assistance de 30 personnes. Lune et l'autre ont en tout cas été un franc succès : quelles que soient les circonstances, l'association des Avenues maintient son activité au service des Compiégnois et de leur patrimoine.

Tous mes vœux les plus chaleureux pour vous et les vôtres à l'orée de cette nouvelle année. Pensez à réadhérer (vous pouvez le faire désormais par internet, voir les explications en page 4). Et pensez à commander, si ce n'est déjà fait, Napoléon III, l'impératrice Eugénie et Compiègne, première publication – luxueuse ! – de notre association, sous la marque du Promeneur des Avenues.

Éric Georjin

Les activités de notre association en faveur du Patrimoine et de la qualité de vie des riverains des Avenues

Rénovation de l'avenue de la Résistance

- Les États généraux des Avenues et les divers questionnaires que nous avons adressés aux candidats aux dernières élections municipales ont placé un temps les Avenues au cœur de la campagne électorale.

- Prenant en considération nos demandes, la Mairie de Compiègne a décidé, à l'automne 2019, la rénovation de l'avenue de la Résistance : remplacement des grands plots en métal disgracieux – qui n'empêchaient pas le stationnement sauvage – par des chaînes et des plots d'un modèle qui remonte à Charles X, mise en place de petits plots en bois destinés à encadrer le stationnement sans nuire au paysage, réfection des promenades et des bancs, implantation de lisses qui accentuent le caractère hippique des Avenues, etc.

- Cette rénovation s'est faite en étroite concertation – fructueuse et sympathique – avec les services techniques de la Ville. Nous tenons à remercier vivement MM. Bachelet et Minetto, dont nous avons beaucoup apprécié le professionnalisme. Le résultat obtenu fait l'unanimité.

- Le problème du stationnement sauvage sur l'avenue de la Résistance semble désormais en grande partie réglé, mais nous souhaitons que la Police municipale verbalise régulièrement les automobilistes qui persistent à stationner malgré les panneaux d'interdiction.

- Nous devons par ailleurs rester vigilants : le code de la route et un arrêt de la Cour de cassation interdisent en effet aux propriétaires de stationner durablement leur véhicule devant la porte de leur garage. Or nombreux sont ceux qui ne tiennent pas compte de cette interdiction formelle. Certains riverains garent même

leur véhicule devant chez eux alors qu'ils ne disposent ni d'un garage, ni d'une place de stationnement dans leur cour ou leur jardin.

- Nous restons également très mobilisés par la question des excès de vitesse sur les Avenues (de 26 à 42 % d'infractions aux limitations de vitesse par jour !). Faudra-t-il attendre un accident grave pour réagir enfin ? Là encore, une verbalisation des excès de vitesse par la Police municipale, nationale ou la gendarmerie est nécessaire.

Défense du patrimoine des Avenues

- Nous avons participé au vote de l'AVAP (Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine) de Compiègne à l'issue des fructueux travaux du comité technique qui l'a élaborée.

- Ce document d'urbanisme – en apparence contraignant – n'empêche malheureusement pas la dégradation et l'enlaidissement de certaines belles maisons des Avenues, comme la villa « Les Tulipes », avenue Thiers, défigurée par des huisseries en aluminium tout à fait inappropriées.

- Nous avons d'ailleurs signalé la destruction – sans autorisation – des belles grilles d'origine de cette villa, qui ont été remplacées par d'immondes barrières qu'il faut toucher pour s'assurer qu'elles ne sont pas en plastique. Les services de l'urbanisme n'ont pu qu'adresser un courrier à ces propriétaires peu éclairés, mais le dommage était fait et les choses en sont restées là. Comme on le voit, les règlements et les demandes d'autorisation ne suffisent pas : encore faut-il qu'ils soient appliqués et contrôlés. Le laxisme en la matière conduit à une lente dégradation d'un patrimoine prestigieux dont certains propriétaires peu éduqués ne mesurent pas la valeur.

- L'Église évangélique baptiste de la Vallée de l'Oise s'apprête à vendre l'ancienne chapelle anglicane et la « salle paroissiale » qui se trouve derrière le temple. Il fut même un temps question de transformer ce bâtiment historique en maison d'habitation. À la demande de l'ABF (architecte des bâtiments de France), nous avons monté en urgence – en une semaine (mais nous avions anticipé la question depuis l'été!) –, Vincent Brocard et moi-même, un dossier de demande de protection de l'intérieur du bâtiment, parfaitement rénové sous l'impulsion du précédent pasteur, Pierre de Mareuil, mais aujourd'hui menacé. Notre dossier a été pris en considération et le classement est en bonne voie.

- J'ai reçu longuement, et avec beaucoup de plaisir et d'intérêt, à la fin de l'été, les deux nouveaux élus qui étaient alors en charge de notre quartier: Eugénie Le Quéré et Xavier Bombard (qui n'a plus cette mission depuis le 12 novembre). Trois membres du Bureau de notre association – Vincent Brocard, Jean Kerfourn et moi-même (avec Laurent Jurgensen comme suppléant) – ont accepté de siéger au « comité d'intérêts locaux du quartier » des Avenues qui va être prochainement installé par le maire. Comptez sur nous pour veiller à l'amélioration de la qualité de vie sur les Avenues (nous ne manquerons pas, en particulier, de soulever l'irritante question des dépôts d'ordures en dehors des heures et des jours prévus: là encore, contrôles et amendes s'imposent!)

Le comité d'honneur de l'association des Avenues de Compiègne

Depuis l'an dernier, notre association peut ester en justice pour s'opposer, comme le prévoient nos statuts, aux projets malencontreux qui viendraient à menacer les Avenues et leur quartier.

Nous pourrions désormais compter sur le soutien actif de notre comité d'honneur. En acceptant de nous parrainer, les membres de ce comité cautionnent en effet notre action: nous pourrions les mobiliser – eux et leurs réseaux – pour lancer une campagne d'opinion dans les médias, par exemple, afin de contrer un projet malheureux.

Ont rejoint ce comité d'honneur:

- Jean Tulard, membre de l'Institut,
- Le général Dominique Cambournac, (ancien, depuis peu,) délégué au patrimoine de l'Armée de Terre,
- Diana Cooper-Richet, chercheur au centre d'histoire culturelle des sociétés contemporaines de l'université de Saint-Quentin-en-Yvelines,
- Sophie Cueille, conservateur général du patrimoine, chef de la mission Inventaire général du patrimoine culturel au ministère de la culture,
- Éric Anceau, maître de conférences (HDR) à Sorbonne Université,
- Jean-François Delmas, ancien élève de l'École des chartes, conservateur général du patrimoine chargé des bibliothèques et des arts graphiques au château de Compiègne,
- Ghislain de Diesbach, homme de lettres, historien et biographe,
- Alain Lanavère, ancien maître de conférences en Littérature française à la Sorbonne, ancien élève de l'École normale supérieure (Ulm), agrégé des Lettres, docteur ès Lettres,
- Francis Martinuzzi, architecte et professeur à l'École d'architecture de Saint-Etienne,
- Jean-Christian Petitfils, historien et biographe,
- Arnaud Teyssier, historien et Haut Fonctionnaire.

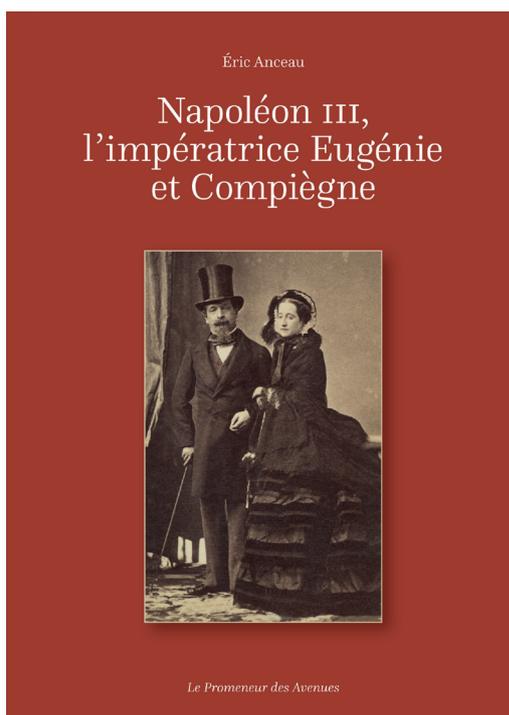
Publications de l'association sous la marque du Promeneur des Avenues

La première publication de notre association comme éditeur, sous la marque du Promeneur des Avenues, vient de paraître en décembre. Il s'agit du texte de la conférence qu'Éric Anceau, maître de conférences à la Sorbonne et membre de notre comité d'honneur, avait consacrée à Napoléon III, l'impératrice Eugénie et Compiègne lors de notre Assemblée générale du 9 juin 2018.

La Fondation Napoléon nous a bien accordé un mécénat (500 euros), mais il était insuffisant pour payer le graphiste et l'imprimeur (l'édition originale, très illustrée, est publiée sur un beau – et coûteux – papier ivoire). C'est donc une cotisation exceptionnelle de 1600 euros de l'un de nos administrateurs, membre de la Compagnie des notaires de Paris, qui a couvert l'essentiel des frais engagés pour cette luxueuse publication limitée à 200 exemplaires (que devrait suivre sous peu une deuxième édition « ordinaire »). Merci à Maître Fabrice Thonnat pour son soutien

constant: sans lui, et sans la générosité de nos membres bienfaiteurs, l'association des Avenues périrait.

Achetez, s'il vous plaît, et faites acheter ce beau livre: sa vente nous permettra de constituer un fonds pour la publication d'autres ouvrages au succès moins assuré. Commandez-le directement, en remplissant le bon que vous trouverez en page 4, plutôt que de l'acheter à la Librairie des Signes ou sur un site marchand. Nous devons en effet payer une commission au libraire, ce qui est pour nous un manque à gagner.



Nouveau règlement du prix des Avenues

Je tiens à remercier vivement Edmonde Deschamps, Bernard Hutin et Jacques Lamiot pour leur participation au jury du prix des Avenues tel qu'il existait jusqu'à présent. Désormais, ce sont les membres du Bureau de l'association qui formeront le jury des deux prix dont voici le nouveau règlement :

Règlement des prix des Avenues décernés par l'association des Avenues de Compiègne

1. L'association des Avenues de Compiègne attribue chaque année – s'il y a lieu – deux prix des Avenues : le(s) « top(s) » et le(s) « flop(s) » des Avenues. Chacun de ces deux prix peut être attribué à un ou plusieurs bénéficiaires.

2. Le jury de ces deux prix est constitué des membres du Bureau de l'association.

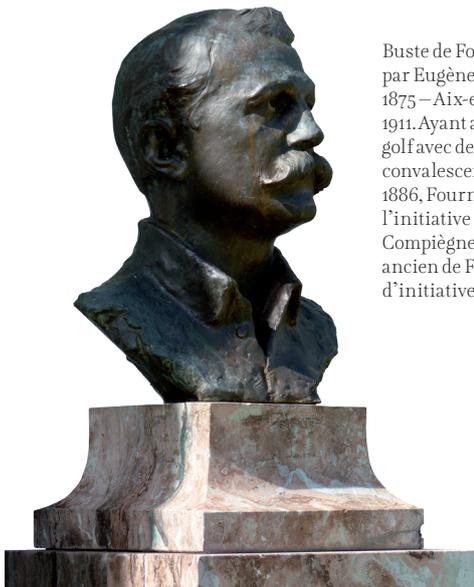
3. Le ou les « tops des Avenues » sont destinés à récompenser toute réalisation qui valorise les Avenues, leur quartier et leur patrimoine par le don d'un ouvrage d'art, d'histoire ou d'architecture sur Compiègne.

4. Le ou les « flops des Avenues » sont destinés à signaler toute réalisation qui dégrade les Avenues, leur quartier ou leur patrimoine.

Inquiétudes, vœux et projets de l'association des Avenues de Compiègne

Inquiétudes

- Que va devenir l'emprise de l'ancienne maison d'arrêt qui vient d'être vendue par la DNID (Direction nationale d'interventions domaniales) ?
- Le projet de reconstruction de la maison incendiée rue de l'Orangerie respectera-t-il l'esthétique d'ensemble de cette rue ? Nous comptons sur la vigilance de l'ABF et des services de la ville de Compiègne pour éviter toute « verrue » dans l'une des belles rues de notre quartier.
- Que va devenir l'ancien club house du golf, qui a été récemment vandalisé (les huisseries ont été brisées), comme nous l'avions prévu et annoncé ? Que va devenir le beau buste de Fournier-Sarlovèze (en tenue de sport) implanté auprès de cette construction qui désormais menace ruine ?



Buste de Fournier-Sarlovèze par Eugène Désiré Piron (Dijon, 1875 – Aix-en-Provence, 1928), 1911. Ayant appris à jouer au golf avec des Anglais lors d'une convalescence à Dinard en 1886, Fournier-Sarlovèze prit l'initiative de fonder le club de Compiègne en 1896 (septième plus ancien de France, mais premier d'initiative française).

Projets et vœux

- Notre association va adhérer en 2021 à l'association Allées-Avenues/Allées d'avenir, « association pour la promotion du patrimoine culturel, naturel et paysager que constituent les allées d'arbres ». Cette association organise des colloques

(le dernier, intitulé « Histoire d'arbres », s'est tenu en novembre 2019 à Mons). Nous souhaiterions que l'un d'entre eux puisse se tenir à Compiègne, qui compte l'une des plus belles forêts de France... et les seules Avenues classées en tant que telles.

- Cette association participe également – avec la société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France (SPPEF) – à l'organisation d'un « concours pour la préservation des allées d'arbres » qui couronne « les actions liées à la pérennisation des allées d'arbres, (...) les actions de valorisation économique (tourisme, pépinières, etc.) et les actions de communication et d'animation ainsi que les actions de sensibilisation du grand public et des professionnels ».

- Nous avons signalé au maire et aux services de la Ville ce concours qui pourrait couronner par un prix la rénovation de l'avenue de la Résistance réalisée en étroite concertation avec notre association.

- Nous souhaitons que les autres Avenues soient peu à peu restaurées à l'image de l'avenue de la Résistance. L'avenue de la Division Leclerc, par exemple, est un véritable repoussoir (innombrables plots en métal, stationnement sauvage alors qu'il existe déjà de multiples emplacements pour garer les voitures, etc.)

- Nous avons d'autres projets éditoriaux pour chacune des deux collections du Promeneur des Avenues. Nous comptons ainsi publier, toujours dans la collection « Conférences », un historique de l'église anglicane et de la communauté britannique de Compiègne (*Compiègne à l'heure anglaise*) et une monographie sur Alexis Carrel et l'ambulance du Rond-Royal (avec le soutien de la Croix Rouge suisse et de la Fondation de la Source).

- Autre projet : la publication, dans la collection « Études » cette fois-ci, de la monographie que j'ai entreprise sur *Les Avenues de Compiègne. Un quartier de villégiature entre château et forêt*, ainsi que l'étude de Vincent Brocard sur *La protection des Avenues de Compiègne au titre des Monuments historiques : histoire et particularités*.

- Nos prochains conférenciers devraient être deux membres de notre comité d'honneur (et peut-être moi-même) : Alain Lanavère, qui évoquera « Mérimée et Compiègne » et Sophie Cueille, spécialiste de la villégiature en France – elle a écrit en particulier deux monographies de référence sur Le Vésinet et Maisons-Laffitte –, sur « les Avenues de Compiègne, lieu de villégiature ».



Les prix des Avenues 2020

Nous n'avions attribué aucun prix l'an dernier. Nous en avons attribué trois cette année :

- A la ville de Compiègne pour la rénovation de l'avenue de la Résistance.
- A Emmanuel et Bénédicte Méry, membres de notre association (qui viennent de quitter notre quartier), pour la réfection de la façade de leur maison, située 13 rue de la Madeleine. (Ils ont pu bénéficier, pour la réalisation de ces travaux, des conseils éclairés d'un de nos administrateurs, Vincent Brocard, qui les a aidés à monter leur dossier pour les services de l'urbanisme).

- Aux copropriétaires et aux propriétaires des 24 et 24 bis avenue Thiers, pour la réfection des grilles du Castel du Rond-Royal, qui se dégradait dangereusement depuis quelques années.

Pour que vive Compiègne, il faut que les Avenues – fleuron patrimonial et poumon vert de notre ville – retrouvent leur place, la première !

Pour adhérer à l'association des Avenues, remplissez et envoyez ou déposez ce bulletin accompagné d'un chèque au 2, rue Hurtebise - 60200 Compiègne : 15 € (membre actif) - 20 € (couple de membres actifs) - À partir de 30 € (membre bienfaiteur)

Vous pouvez également adhérer en ligne sur le site de l'association (www.lesavenuesdecompiegne.fr), en cliquant sur l'onglet « Adhésion par internet » (page d'accueil, en bas à gauche) vous serez redirigés vers le site Yapla que met à notre disposition le Crédit agricole. Dans ce cas, votre cotisation sera majorée de 1 euro (pour couvrir les frais demandés par le site pour assurer cette transaction sécurisée).

Nom Prénom

Adresse

Tél. Courriel

Si vous souhaitez recevoir la conférence que nous venons d'éditer sous la marque du Promeneur des Avenues : Éric Anceau, *Napoléon III, l'impératrice Eugénie et Compiègne*. Ajouter 15 € (ou 20 € en cas d'envoi par la poste)

Nom prénom commande exemplaire(s)

de la conférence d'Éric Anceau, au prix unitaire de 15 € (ou 20€ en cas d'envoi par la poste), soit €.

Prière de libeller le chèque à l'ordre de l'association des Avenues de Compiègne